

Statut des directeurs-rices d'école

NON AUX PROJETS DU MINISTÈRE !

Plusieurs rapports publiés cette année, dont le rapport Bazin-Rilhac du 1er août, viennent renforcer les dernières annonces ministérielles de changer le statut des directeur-ric-e-s d'école. Sous couvert de lutte contre les inégalités, il s'agirait de placer les directeur-ric-e-s d'école à un niveau comparable aux chef-fe-s d'établissement du second degré et de leur donner ainsi un statut hiérarchique. SUD éducation refuse catégoriquement ce projet.

CRÉATION D'UN STATUT DE DIRECTEUR-RICE

En créant un corps nouveau recruté par concours, les directeurs-rices deviendraient responsables du pilotage pédagogique de l'école (c'est déjà le cas dans les textes) et seraient associé-e-s aux objectifs définis par la circonscription, avec un pouvoir accru dans les différents conseils qu'ils et elles président (conseil des maître-sse-s, conseil d'école).

On passerait d'un-e directeur-ric-e, professionnel-le enseignant-e chargé-e de l'organisation pédagogique et du fonctionnement de l'école avec ou sans charge de classe, à un-e directeur-ric-e entièrement déchargé-e de classe se consacrant à des fonctions de management et déléguant les tâches de secrétariat à des aides administratives comme le préconise le rapport. Nous pouvons d'ailleurs nous interroger sur le statut qu'auront ces personnels en charge des tâches administratives. Par le passé, ils étaient des personnels recrutés sur la base de contrats précaires à temps partiel.

VERS LE RETOUR DES EPEP ET DE LA TERRITORIALISATION

Ce projet n'est pas nouveau et pourrait prendre deux formes :

- **Des regroupements d'école, les EPEP** (Etablissement Public du Premier Degré) où il n'y aurait plus que des écoles primaires (maternelle et élémentaire réunies). Dans les zones rurales, cela se traduirait par la mise en réseau de petites écoles au sein de RPI (Regroupements pédagogiques intercommunaux) déconcentrés pour ensuite arriver à une fusion vers un même site.

- **L'intégration des petites écoles dans un réseau piloté par le collège** de leur secteur, les EPSC (Etablissement Public du Socle Commun), avec une organisation calquée sur celle des Réseaux d'éducation prioritaire. Présentée comme la volonté de donner davantage de continuité entre école et collège en adéquation avec la politique de cycles et en particulier celui du cycle commun école-collège (cycle 3 : CM1, CM2, 6ème), elle permettrait surtout de mutualiser le personnel administratif, les enseignant-e-s et les locaux. Les directeurs-rices deviendraient alors les adjoint-e-s du/ de la principal-e.

Fédération SUD éducation

31 rue de la Grange aux belles 75010 Paris

fede@sudeducation.org

@SUD_education @Sudeducationfederation

éducation
SUD
Union syndicale
Solidaires

NOTRE ANALYSE

On assiste aujourd'hui à une multiplication des tâches et à un alourdissement de la charge de travail des directeurs-rices d'école qui les cantonne à un rôle d'administrateur-riche et d'intermédiaire entre les inspections et les équipes et vide de son sens la mission de direction. Résoudre cette problématique par davantage de responsabilités ne va pas dans le sens d'un allègement de la charge de travail.

SUD éducation dénonce ce projet qui participe à la casse des statuts, renforce et multiplie les hiérarchies, met en concurrence les établissements et les personnels, participe à la liquidation des petites écoles en zone rurale, uniformise et formate les pratiques pédagogiques.

L'autorité hiérarchique et pédagogique du/de la directeur-riche d'école mettrait à mal la cohérence d'équipe et déposséderait les collègues de leurs pratiques pédagogiques. La mutualisation des postes et des moyens aurait pour conséquence des suppressions de postes.

SUD éducation revendique à l'opposé de ces conceptions libérales, des directions collégiales d'école avec une répartition des tâches et une relation de travail horizontale, du temps de concertation pour les équipes, des moyens pour une école publique égalitaire et émancipatrice qui s'inscrit dans un projet de société, solidaire, démocratique, débarrassée des inégalités.

LES REVENDICATIONS DE SUD ÉDUCATION

LA PRISE EN CHARGE
COLLECTIVE DES
DIRECTIONS D'ÉCOLE

UN TEMPS DE
CONCERTATION RÉEL
(18 H DEVANT ÉLÈVES, 6
H DE CONCERTATION)

DES PRATIQUES
PÉDAGOGIQUES
COOPÉRATIVES ET
ÉMANCIPATRICES

UNE ÉCOLE ÉGALITAIRE
ET ÉMANCIPATRICE



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018
DU 29 NOVEMBRE
AU 6 DÉCEMBRE

VOTONS



ELECTIONS.SUDEDUCATION.ORG
Union
syndicale
Solidaires